

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

Date de convocation : 24 janvier 2016

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, CAPOZIO Marie, DEVEY Annie, GOETTELMANN Sylvie, LEHR Claude, BUBENDORFF Jean-Luc, D'AMICO Lucette, FONT Christine, GUTHLIN Daniel, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : GEORGES Mathilde

Pouvoir : Néant.

ORDRE DU JOUR

1. Compétence urbanisme St-Louis Agglomération
2. Convention mise à disposition personnel SIAEP
3. Cotisation UDBA
4. Cotisation AMHR
5. Programme des travaux 2017
6. Syndicat d'assainissement
7. SIAEP
8. Rapport des commissions – Travaux des agents
9. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 19 décembre 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 décembre 2016.

POINT 01 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Les dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové organise le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération en modifiant les articles L5214-16 (pour les communautés de communes) et L5216-5 (pour les communautés d'agglomération) du code général des collectivités territoriales. Ce transfert prend effet le 27 mars 2017 (c'est à dire le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR) Toutefois, l'article 136 II de ladite loi précise:

« ...II. - La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu... »

Les communes membres de la structure intercommunale ont donc la faculté légale de s'opposer au transfert de la compétence « **plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » à la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération.

Si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent (en respectant la condition de délai prévue par la loi), la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières, ne deviendra pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le 27 mars 2017.

Il est proposé au conseil de s'opposer à ce transfert afin que la commune conserve sa compétence en matière de document d'urbanisme dans la mesure où la maîtrise de la planification locale est une mission essentielle pour la commune notamment quant à ses répercussions en matière d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités locales

VU l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Entendu l'exposé du maire.

Considérant l'intérêt pour la commune, tel qu'exposé par le Maire, de conserver la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, en application de l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération ;

POINT 02 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention de mise à disposition de personnel, en l'occurrence Monsieur LITZLER Mathieu, agent dans notre commune au SIAEP de SCHLIERBACH et environs pour faire face à un accroissement temporaire d'activités notamment pour la réalisation de plan du réseau

ainsi qu'en période de facturation, pour finaliser la formation de la secrétaire du SIAEP, Madame WEISS, et pour prendre en charge certains dossiers.

Cette mise à disposition se fera sur une base de 10 heures par mois sur une durée de 12 mois à compter du 01/04/2017. Le SIAEP se verra facturer par la commune le salaire et les charges proportionnellement sur la base du salaire versé par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la mise en place de cette convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférent.

POINT 03 : ADHESION UDBA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'association l'Union Départementale du Bénévolat Associatif pour 11 associations de notre commune. Cette adhésion offre de nombreux avantages (formations, réduction du tarif SACEM, aide juridique...) et s'élève à 30 € par association pour notre commune dans le cas d'une adhésion groupée au lieu de 46 € si adhésion individuelle de chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler comme les années précédentes cette adhésion à l'UDBA pour un montant de 330 € et impute la dépense au Budget 2017.

POINT 04 : COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la cotisation à l'association des Maires Ruraux du Haut-Rhin qui s'élève à 130 € pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au paiement de cette cotisation et impute la dépense au budget 2017.

POINT 05 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établi comme suit une liste des travaux potentiels avec montants estimatifs pour inscription au Budget 2017 par la commission des finances :

Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux : 15000 €

Mise en œuvre en régie d'une mezzanine à l'atelier communal : 5000 €

Travaux de voirie : - rue du Panorama : 35 000 €

- rue Bellevue : 10 000 €

- rue des Maréchaux : 25 000 €

Trottoirs et voirie divers : 10 000 €

Amélioration éclairage public : 15000 €

Mise en place signalétique : 8000 €

Stores occultants salle des fêtes : 2000 €

Mise aux normes réseau d'assainissement de l'école maternelle : 7000 €

Diverses plantations : 1000 €

Mise en œuvre Plan Local d'Urbanisme : 45000 €

Honoraires étude eaux pluviales : 7000 €

Animations : 3000 €

Puits perdu avant salle des fêtes : 5000 €

Remplacement chaudière presbytère : 7000 €

Mur école élémentaire : 5000€

La commission des finances mettra à jour les montants inscrits au budget en fonction de la réception des devis.

Les projets suivants ne seront pas retenus :

Mise en place auvent salle des fêtes sortie côté Bar
Remplacement couverts, verres de la cuisine de la salle des fêtes
Création terrasse côté Nord de la salle des fêtes
Aménagement place de tri pour les bennes à apport volontaire
Sécurité en traversée du village
Aménagement caveau presbytère (lieu de rencontre)
Grange communale (café associatif)
Nouvel atelier communal
Peinture façades église

POINT 06 : SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE DIETWILLER et Environs

Contact avec les propriétaires rue de Bâle et rue du Ruisseau. Accord de l'ensemble des propriétaires pour mise aux normes.

POINT 07: SIAEP DE SCHLIERBACH ET Environs

Remplacement PI rue de Bâle. Reste à enlever l'ancien et remplacer celui rue de la Grêle.

Installation d'une station de javellisation de l'eau au niveau des réservoirs. Les travaux consistent à mettre en place un regard sur le chemin d'accès.

POINT 04 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Le zonage PLU en phase d'achèvement et sera mis à disposition du public début mars, les orientations d'aménagements, elles, sont en cours.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

Préparation de la fête intercommunale du 21/05.

Sortie Filature le 14/01 (23 personnes)

3, 4 et 5 mars : rencontre sculptures sous forme d'exposition. Vernissage 3/03 à 19h30.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

Vente de bois 18/02 à 9h

Journée citoyenne le 13/05

COMMISSION PERISCOLAIRE et AFFAIRES SCOLAIRES

Fête du périscolaire 30/06 : thème Afrique.

L'ALSH organise cette année un atelier couture financé par commune et 3 ateliers tenus et organisés par des bénévoles.

Le thème des vacances de février sera le sport (basket, Handball, Danse.... Disciplines dispensés par des bénévoles). Deux sorties sont également prévues, l'une au mini-golf et l'autre à la patinoire de Mulhouse.

Un mini camp sera organisé cet été au mois de juillet (5 jours – 4 nuits)

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

L'élection du bureau a eu lieu le 18/01 avec l'élection d'un Président, de 15 Vice-Présidents et de 8 assesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.